

Bulletin d'informations de

la Commission Technique Départementale 31

Mise à jour : 11/11/2004

Président : Philippe Klein

mél : philippe.laurence@wanadoo.fr

En complément aux stages et examens organisés au niveau national (MF2) et régional (sensibilisation MF2, stages et examens MF1), la CTD31 met en place des formations et des examens pour les diplomes suivants :

- **Formation et recyclage secourisme (RIFAP, formateurs de RIFAP..).**
- **Formation de TIV.**
- **Stage initiaux et examens initiateur**
- **Formation théorique N4 et stage en mer N4**

• **RIFAP : Bilan 2004**

RIFAP : formation des cadres formateurs à la capacité 2 du RIFAP (Mise en sécurité de l'accidenté)

Afin de répondre aux exigences des clubs et aux demandes des cadres en matière de secourisme, une journée de formation a été organisée le 16/11/2003 à Banyuls, avec le contenu suivant :

- Explications des textes du RIFAP.
- Révision succincte des gestes de secourisme.
- Réalisation des techniques dans l'eau (décapelage, tractage, hissage d'un bateau ponté ou d'un semi-rigide avec ou sans planche.)
- Mise en situation en temps réelle, avec la prise en charge du début d'une intervention jusqu'à l'arrivée des secours. (Utilisation des 7 compétences du RIFAP)

Organisation de la journée : Patrick Soum, Francis Daniel

• **RIFAP : Calendrier des activités 2005**

Formation des cadres formateurs à la capacité 2 du RIFAP (Mise en sécurité de l'accidenté)

Responsables : Patrick Soum, Francis Daniel

Contact : patrick.soum@airbus.com

Afin de répondre aux exigences des clubs et aux demandes des cadres en matière de secourisme, une journée de formation est organisée à Banyuls **avril ou mai 2005**, avec le contenu suivant :

- Explications des textes du RIFAP.

- Révision succincte des gestes de secourisme.
- Réalisation des techniques dans l'eau (décapelage, tractage, hissage d'un bateau ponté ou d'un semi-rigide avec ou sans planche.)
- Mise en situation en temps réelle, avec la prise en charge du début d'une intervention jusqu'à l'arrivée des secours. (Utilisation des 7 compétences du RIFAP)

Nous rappelons que les capacités 1, 2, 3, 4, 7 du RIFAP sont enseignées, attestées et validées par au minimum un moniteur MF1 ou BEES1 licencié à la FFESSM. Il est donc important pour les MF1 et MF2 souhaitant enseigner ces capacités dans leur clubs de se former à ces techniques nouvelles dans le parcours fédéral d'enseignant.

Formation de cadres formateurs : organisation et mise en place de sessions de formations AFPS, AFCPSAM

Responsable: Cedric Verdier : c.verdier2@wanadoo.fr

La FFESSM est habilitée à délivrer certains diplômes de la Sécurité Civile, et notamment l'AFPS et l'AFCPSAM sous certaines conditions, via un agrément mis en place avec la Préfecture de chaque département (arrêté du 6 mars 1996 dans le fascicule des règlements).

Afin de répondre à la demande des plongeurs du département en matière de formation au RIFAP, et donc de formation à l'AFCPSAM afin de former des formateurs RIFAP au sein des clubs, et conformément aux habilitations nationales, Le CODEP 31 est en cours d'agrément préfectoral pour la délivrance de diplômes AFPS et AFCPSAM de la protection civile. Il s'appuie pour cela sur une équipe pédagogique dédiée.

Cette équipe met en place sur l'année 2005 un planning de formation AFPS, AFCPSAM, et est capable de monter des formations à la demande selon le nombre de personnes intéressées.

Le détail et le coût des formations est donnée dans le document ci-joint.

Pour toute information sur le calendrier des formations, contacter Cedric Verdier. (Club couleur d'O : c.verdier2@wanadoo.fr)

Nous rappelons que les capacités 5 et 6 du RIFAP sont enseignées, attestées et validées par l'une des personnes suivantes :

- un ex-formateur de CFPS (ce dernier doit avant le 13/10/05, être titulaire de l'AFPS plus AFCSPAM délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur),
- un enseignant au minimum initiateur de club, par ailleurs titulaire de l'AFPS plus AFCSPAM (ou diplôme équivalent) délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur,
- un moniteur national de secourisme (diplôme délivré par la Sécurité Civile, Ministère de l'intérieur) ou moniteur de Premiers Secours Sécurité Civile licenciés.

Il est donc très important pour les clubs, afin de maintenir leur capacités de formation au secourisme fédéral, d'encourager les anciens formateurs CFPS et les initiateurs ou MF1 à passer l'AFCPSAM.

Formation au RIFAP.

Les sessions de formation des plongeurs au RIFAP sont pour l'instant organisées au niveau des clubs par les encadrants compétents.

Si la demande est forte, le CODEP 31 mettra en place une session de formation RIFAP pour les clubs ne possédant pas de formateurs RIFAP, à une date à définir

Renseignements : patrick.soum@airbus.com

Les plongeurs licenciés qui désirent passer le RIPAP en dehors de leur club, ou l'AFPS et ou L'AFPCPSAM, ont aussi la possibilité de s'adresser à Cedric VERDIE – Club couleur d'O : c.verdier2@wanadoo.fr, qui organise des sessions à la demande.

Bourse AFPCPSAM

Le codep 31 a décidé d'attribuer une bourse de 80 Euros aux cadres fédéraux (ex formateurs de secourisme fédéral, E2, E3, E4) du département qui passeront et obtiendront l'AFPCPSAM en 2004/2005, licenciés et actif en 2005 dans un club du département 31. Ils recevront cette bourse sur présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an (formation au RIFAP) au sein du club après leur date d'obtention de diplôme . La demande de bourse doit être faite au codep en juin 2005 pour un versement en octobre 2005.

Responsable formation de TIV : Jean PUJOL

Organisation et mise en place de sessions de formations de TIV

Coordination du fonctionnement des TIV : Jean Pujol – 2 rue Fleury 31000 Toulouse

Formateurs : Jean Pujol – Christian Michel – Nicolas Brugeilles – Emmanuel Marlot

Coordonnées : Jean Pujol : jean.pujol@online.fr

• TIV : Bilan 2004

- Cette année 1 session, organisée le 07 et 08 mars 2004, a permis la formation 30 nouveaux TIV (13 EN 2003).

Cette formation à été assurée par Jean PUJOL et Emmanuel MARLOT. Un CD ROM élaboré et mis à jour par Emmanuel MARLOT à été remis aux lauréats.

Nouveaux TIV formés en 2004 par le Codep 31

Nom	N°	Club	Dept.
DELMAS Marie-Cécile	081332	0831154	31
CASTELLAN Thierry	081333	0831154	31
ORSONNEAU Philippe	081334	0831154	31
BOSSET Jacques	081335	0831154	31
GREGORIS Guy	081336	0831154	31
LOPEZ Bernard	081337	0831256	31
GIL Gilbert	081338	0831256	31
MALLET Jean Luc	081339	0831256	31
BENTAJOU Jean Marc	081340	0831263	31
GUYOT Serge	081341	0831263	31
LALO Christophe	081342	0831263	31
MOLINENGO Bruno	081343	0831135	31
SAINT-BONNET Dominique	081344	0831135	31
BERASATEGUI Christophe	081345	0831135	31
BATAILLE Jean Claude	081346	0831194	31
DATTEE Pascal	081347	0831194	31
RODRIGUEZ Daniel	081348	0831194	31
PERPERE Charles	081349	0831080	31
IRJUD Carl	081350	0831080	31
LARIE Joseph	081351	0831184	31
RABOT Odilon	081352	0831184	31
ROJAS Sophie	081353	0831184	31
PUJOL Karin	081354	0831184	31
POMIES Christophe	081355	0831184	31
MARTINEZ Cyrille	081356	0833258	33
LE GOFF Didier	081357	0833258	33
TRANIER Stéphane	081358	0833258	33
RAFFIER Roger	081359	0831010C	31
CHAUVIGNE Fabienne	081360	0831010C	31
SALVAT Michel	081361	0811389	11

En quelques chiffres :

Le comité départemental 31 compte à ce jour environ 290 TIV pour 59 clubs.

En 2000, 848 bouteilles ont été vérifiées par 29 clubs. 74 TIV ont été actifs.
En 2001, 885 bouteilles ont été vérifiées par 30 clubs. 65 TIV ont été actifs.
En 2002, 915 bouteilles ont été vérifiées par 29 clubs. 66 TIV ont été actifs.
En 2003, 823 bouteilles ont été vérifiées par 27 clubs. 65 TIV ont été actifs.
Au 25/9/2004, 425 bouteilles ont été vérifiées par 16 clubs. 52 TIV ont été actifs.

Les chiffres donnés pour 2004 sont arrêtés au 25/09/04. Donc il en manque !!

• **TIV : Calendrier 2005**

Un stage de formation de TIV , sera programmé les 5 et 6 Mars 2005 à Toulouse
Cette date est donnée à titre indicatif... sous réserve de modifications.

• **Inscription et conditions de candidature**

Les dossiers d'inscription doivent être parvenus avant le 20 février 2005 à :

**Jean PUJOL
2 rue FLEURY
31200 TOULOUSE**

Nous rappelons que la participation aux frais est de 30 Euros/pers, repas compris, pour le stage (3 demi-journées).

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- un chèque de 30 Euros par candidat.
- Une lettre de présentation du président du club
- la photocopie de la licence sur papier format A4 (**lisible**)

Le candidat se présentera au stage muni d'une bouteille vide avec son robinet et de quoi inspecter l'intérieur (endoscope, ampoule soudée à 2 fils, raccordée à une pile de 4,5 V...)

Pour tout renseignement, par courrier uniquement à l'adresse ci-dessus.

Initiateurs, pédagogie et formations techniques : Responsable Philippe Klein

Coordination des sessions initiateurs et des activités pédagogiques, recyclage moniteurs et cours techniques.

Formation Niveau 4

- **Responsable cours théoriques : Eric Bouchet eric.bouchet@airbus.com**
- **Responsable formation pratique en mer : Francis Deguisne (fdeguisne@wanadoo.fr)**

• **Bilan 2004**

Formation théorique N4 (resp Eric Bouchet)

La CTD (commission technique départementale) 31 a organisé une préparation pour l'épreuve de théorie N4, sur 14 séances, qui a débuté en décembre 2003.

Cette formation a été assurée par 2 E3 et 12 (E2+E4), et 42 auditeurs ont suivi cette formation.

Cette formation a aussi permis à des stagiaires pédagogiques encadrés par des MF2 d'effectuer une partie de leur stage en situation .

Formation pratique N4 (resp Francis Deguisne)

La CTD (commission technique départementale) 31 a organisé un stage N4 en mer, du 5 au 13/6/2004, à Cerbère. Quelques chiffres :

- 10 candidats
- 9 recus
- 5 MF2/IR et 1 MF1 formateurs

Cette formation a aussi permis à des stagiaires pédagogiques encadrés par des MF2 d'effectuer une partie de leur stage en situation .

• **Calendrier 2005**

Formation théorique N4 (resp Eric Bouchet)

La CTD (commission technique départementale) 31 organise une préparation pour l'épreuve de théorie N4, sur 11 séances.

Les cours commenceront le lundi 13/12/2004 sur une durée de 4 mois, et auront lieu les lundi soir, de 20h à 22h.

Lieu : Salle Georges Sand - Rez de Chaussée - Bâtiment Espace Loisirs - Airbus France (route d'Auch) à Toulouse.

Prendre la sortie 2 de la route d'Auch (RN124).

Au rond point de la Crabe, prendre ensuite la direction de Blagnac par le chemin de la Crabe.

Au rond-point suivant, laisser la direction Blagnac et prendre en face l'entrée du parking.

Se garer face au bâtiment du CE Airbus France
NE PAS SE GARER SUR LES PARKINGS DE LA SOCIETE : CEUX-CI FERMENT A 21 H
Le bâtiment Espace Loisirs est perpendiculaire au bâtiment CE

Une participation aux frais de 10 Euros est demandée par personne afin de permettre l'organisation d'un pot ou d'un repas en fin de formation.

L'objectif principal est de préparer l'épreuve de théorie N4. Un autre objectif est aussi de préparer les Stagiaires Pédagogiques (SP) du comité qui préparent le monitorat...

Les cours seront dispensés par des stagiaires pédagogiques accompagnés par leur MF2, ainsi que par des moniteurs 1er et 2ème degrés.

Les moniteurs E4 et E3 intéressés peuvent contacter Eric Bouchet

Les élèves intéressés doivent s'inscrire par mail (eric.bouchet@airbus.com), en donnant nom prénom, club, n° club, téléphone, mail, adresse.

Formation pratique N4 (resp Francis Deguisne)

En complément aux cours théoriques, la CTD31 envisage de réaliser une formation pratique et un examen N4 en mer en 2005. La planification de ce stage est en cours, l'information sera diffusée ultérieurement sur les listes de diffusion.

Bourse N4

Comme l'an passé, le Codep 31 a décidé d'attribuer aux N4 du département promus en 2004, licenciés et actif en 2005 dans un club du département 31, une bourse de 80 Euros, sur présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an au sein du club après leur date d'obtention de diplôme. La somme globale allouée aux bourses N4 et MF1 est limitée par le Codep à 1800 Euros. La demande de bourse doit être faite au Codep31 en juin 2005 pour un versement en octobre 2005.

Formation Initiateur

- **Responsable des formations et examens: P.Klein :**
philippe.laurence@wanadoo.fr

- **Bilan 2004**

La CTD 31 FFESSM a organisé pour la saison 2003/2004 (de 11/03 à 6/04) des sessions de formation initiale initiateur, qui ont eu lieu à la piscine de Balma, sur un WE., ainsi que des sessions d'examen initiateur. En quelques chiffres :

- 5 sessions de formation initiale initiateur
- 3 examens initiateur (2 nouvelle formule et 1 ancienne formule)
- 17 MF1 tuteurs formés
- 66 stagiaires initiateurs formés
- 17 initiateurs recus aux examens (73% de réussite)
- 15 MF2/IR formateurs actifs

- **Calendrier 2005**

La CTD 31 FFESSM organise pour la saison 2004/2005 5 sessions de formation initiale initiateur . Ces sessions durent 2 jours et auront lieu le WE, du samedi matin 9h au dimanche soir 18h, à la salle de réunion du COSS, à la piscine de Balma

Les dates des sessions prévues à ce jour sont les suivantes :

- 23 et 24/10/2004
- 20 et 21/11/2004 (annulée par manque de candidats)
- 11 et 12/12/2004
- 22 et 23/1/2005
- 5 et 6/3/2005

Inscription

Les cours sont ouverts à tout futur initiateur du département 31, ou des départements limitrophes. Les participants doivent cependant s'engager à suivre l'ensemble de la session de cours. L'inscription se fait au moins 2 semaines avant par mail à l'adresse suivante : philippe.laurence@wanadoo.fr . Il faut prévoir de quoi écrire, et se procurer auprès de vos clubs un exemplaire récent du manuel du moniteur et un livret pédagogique téléchargeable sur le site de la CTN.

Pour pouvoir participer, les stagiaires participant à cette formation doivent impérativement être accompagnés d'un ou plusieurs MF1 de leur club, n'ayant pas encore suivi de stage initial initiateur ou initial MF2, ou bien avoir dans leur club des MF1 tuteurs ou des MF2.

De plus, les stagiaires doivent réunir les conditions suivantes pour pouvoir participer à une formation initiale initiateur :

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION :

18 ans révolus + licence FFESSM + certificat médical (idem que pour N2-N3..) + Niveau 2 minimum.

Une participation de 10 Euros est demandée par personne afin de permettre l'organisation d'un pot en fin de formation.

- **Session examen initiateur**

Nous rappelons, à l'usage des présidents de clubs, la procédure à suivre pour la mise en place d'une session d'examen initiateurs :

Le président de club a la charge de constituer le jury : 1 MF2 pour 3 candidats

Pour ce faire, il faut contacter les MF2 et IR pressentis (cf liste dans l'annuaire régional) et s'accorder sur une date.

Le président de club envoie ensuite une déclaration de session (disponible sur le site et au comité) à JP Montseny à la CTIR LRMP avec le nombre de candidats, la composition du jury, le lieu et la date de la session, au minimum deux mois avant la session.

Avant la session, le président de club doit également s'assurer que tous les dossiers des candidats sont conformes aux exigences fédérales et se procurer auprès du CIR, à Ramonville, des bordereaux de notes et d'examen initiateur (cf manuel du moniteur).

Formation MF1

Stages initial, final et examens MF1

La CTIR LRMP réorganise une semaine initiale M.F. 1 de formation pédagogique, à Toulouse du **22 au 27/11/2004, au CREPS** , à Toulouse. Cette semaine permet aux futurs MF1 d'aborder les stages en situation avec une base pédagogique. A l'issue de cette semaine initiale les participants reçoivent un nouveau carnet pédagogique et sont automatiquement déclarés stagiaires pédagogiques (E2) pour une durée de 3 ans.

Après le stage en situation (décrit dans le nouveau carnet péda) , il suffit de suivre une semaine de stage final pour présenter l'examen.

Toutes les dates des stages initiaux, finaux et des examens ainsi que les dossiers d'inscription sont sur le site de la CTIR (ffessmlrmp.perso.wordtec.com) et dans les formulaires.

Vous trouverez aussi ces informations mises régulièrement sur le site du comité, dans le calendrier de la commission technique.

Il y a en 2005 organisés dans la région, 5 stages initiaux, 4 stages finaux, et 5 sessions d'examen.
Les semaines de stage initial au monitorat fédéral 1er degré valident 7 jours de stage C.T.R. et permettent de se former avant le stage pédagogique en situation.

Les stagiaires, souhaitant s'inscrire, peuvent télécharger un dossier d'inscription sur le site de la CTIR <http://ffessmlrmp.perso.wordtec.com>

- **Détail du stage pédagogique en situation (UC4 et 5) (extrait du carnet pédagogique)**

UC 4 12 H du N 1 au N 4 Cette UC peut être faite en séquences de 1 ou 2 h en milieu artificiel ou naturel

UC 5 43 Séances de 4 h : Une séance comprend la préparation, l'application sur le terrain et l'évaluation avec le formateur

ESPACES	Option Stage en milieu ARTIFICIEL (A) et NATUREL (N) Nombre de séances		Option Stage en milieu NATUREL Nombre de séances
	Artificiel	Naturel	
PROCHE	22 A	8 N à 10 N	20 à 22
MEDIAN		9 N à 11 N	19 à 21
LOINTAIN	0 A	4 N à 0 N	4 à 0
	22 A	21 N	43 N
TOTAL	43 séances A et N		43 séances N

Pour le stage effectué en milieu Naturel et Artificiel le MAXIMUM de séances en milieu artificiel est de 22

Le ou la stagiaire opte dès le début de sa formation pour le stage en milieu Artificiel et Naturel ou pour celui en milieu Naturel

Unités pédagogiques : Une unité pédagogique est validée par un E4. Le minimum de séances avec un E4 est de 4.

2 exemples de stage en milieu naturel

20	Proche
20	Médian
3	Lointain

22	Proche
21	Médian
0	Lointain

2 exemples de stage en milieu artificiel et naturel

22	Proches et médian A
8	Proche N
9	Médian N
4	Lointain N

22	Proche et médian A
10	Proche N
11	Médian N

Remarque :

Dans ce stage pédagogique en situation, la notion de moniteur 2nd degré responsable « unique » de stage disparaît au profit de responsable 2nd degré par unité pédagogique. Il appartient aux stagiaires de trouver des centres ou des clubs capables de les accueillir et de les encadrer pour leur permettre de réaliser les différentes séances pédagogiques nécessaires.

Bourse MF1

Comme l'an passé, le codep 31 a décidé d'attribuer une bourse de 125 Euros aux MF1 du département promu en 2004, licenciés et actif en 2005 dans un club du département 31. Ils recevront cette bourse sur présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an au sein du club après leur date d'obtention de diplôme . (Cette bourse est distincte de la bourse accordée par la CTR). La demande de bourse doit être faite au codep en juin 2005 pour un versement en octobre 2005.

Sensibilisation au 2^{ème} degré : resp C.Ferchaud **(ch.ferchaud@wanadoo.fr)**

Comme chaque année, la CTR LRMP organise des journées de sensibilisation et de préformation sur les différents thèmes abordés lors de la formation 2nd degré.

Les stagiaires, souhaitant s'inscrire, peuvent télécharger un dossier d'inscription sur le site de la CTIR <http://ffessmlrmp.perso.wordtec.com>

Coût de formation : 8 € / personne / journée.

Vous trouverez aussi ces informations mises régulièrement sur le site de la CTIR , dans le calendrier de la commission technique ou sur la page d'informations de la CTD31.

Les premières journées de sensibilisation MF2 se feront sur 3 jours, à Toulouse, les 7,8,9 janvier 2005. Le lieu sera précisé ultérieurement. En attendant, si vous êtes intéressé par ces week-end, **envoyez un courriel à Christian Ferchaud** en mentionnant vos coordonnées. (ch.ferchaud@wanadoo.fr)

Bourse MF2

Les MF2 du département promu en 2004, licenciés et actif en 2005 dans un club du département 31, pourront recevoir une bourse de 125 Euros du Codep, sur présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an au sein du club après leur date d'obtention de diplôme . La demande de bourse doit être faite en juin 2005 pour un versement en octobre 2005.

Séminaire et journées moniteur

Journées CTD 31

La CTD organisera une journées-séminaire MF1 courant 2005 à l'attention des MF1 et SP. L'objectif est de rassembler les moniteurs fédéraux autour de thèmes techniques, afin de présenter les dernières évolutions fédérales en pédagogie, contenus de formation, réglementation, et aussi de mieux se connaître au niveau départemental.

Parmi les thèmes à l'étude : le nouveau cursus pédagogique initiateur, l'enseignement par compétences, les nouvelles attentes des plongeurs, l'enseignement de l'ordinateur en plongée, les nouveaux matériels, la plongée enfants, etc..

Ces journées sont destinées en priorité aux MF2, MF1 diplômés depuis plus de 3 ans et aux SP, et s'inscrivent dans une démarche régionale qui a pour but de maintenir les compétences des moniteurs et de permettre aux MF1 de rester en contact avec la Commission Technique.

Ces journées se dérouleront le samedi, de 9h à 18h, à la salle de réunion du COSS, à la piscine de Balma. La participation aux frais est de 10 Euros, incluant déjeuner et photocopies. Une demi-journée sera consacrée à une information-débat sur un thème technique, l'autre à des séances de travail pédagogiques .

Les dates de ces journées seront fixées ultérieurement et communiquées aux clubs et moniteurs par courrier électronique.

Action de communication entre moniteurs

Afin de favoriser les échanges entre les moniteurs, les clubs et le comité Pyrénées-Méditerranée, **inscrivez vous sur les listes de diffusion** par messagerie électronique existantes :

- + pour les encadrants de niveau 3 (M.F. 1, B.E.E.S. 1) : CIRLRMP-E3@yahooogroupes.fr
- + pour les encadrants de niveau 4 (M.F. 2, B.E.E.S. 2) : CIRLRMP-E4@yahooogroupes.fr
- + pour les instructeurs du collège L.R.M.P. : CIRLRMP-Instructeur@yahooogroupes.fr
- + pour les clubs et les licenciés de la région (licencié n'étant dans pas une liste moniteurs) : CIRLRMP-club@yahooogroupes.fr
- + pour les médecins fédéraux de notre commission médicale : CIRLRMP-medecins@yahooogroupes.fr
- + pour les clubs et les licenciés du département 31: ffessm-codep31@yahooogroupes.fr

Pour vous **abonner** à ces listes, il vous suffit d'envoyer un message électronique (mél) vide, sans objet, à l'adresse CIRLRMP-club-subscribe@yahooogroupes.fr (respectivement CIRLRMP-E3-subscribe@yahooogroupes.fr...etc.

Pour commencer à **envoyer des messages** aux abonnés du groupe, envoyez simplement un mél avec votre message et/ou fichier attaché aux cinq adresses ci-dessus. Soyez très précis concernant l'objet du message ! N'hésitez pas à y indiquer l'activité concernée (bio, orientation, médical...) et le département. Après vous y être abonné, vous pouvez envoyer un message à ce groupe ou à un autre sans y être abonné. N'oubliez pas de garder l'adresse du groupe dans votre carnet d'adresses ! Le message, après contrôle par le modérateur au comité, sera diffusé à tous les membres du groupes.

Ces listes permettront l'envoi direct d'informations aux abonnés par courrier électronique, en complément du courrier papier qui continue bien sûr à être envoyé aux clubs. Par exemple, ce bulletin d'information sera envoyé à toutes les listes de diffusion, et arrivera donc à tous les E3, E4, clubs et instructeurs inscrits.

Il est très important pour tous les clubs et moniteurs de s'abonner à ces listes (et c'est gratuit !), afin de pouvoir bénéficier de l'information rapidement et personnellement. Quand vous vous inscrivez sur la liste club , précisez votre n° de club afin d'identifier le nombre de clubs différents représentés.

Le Site Web du CIR LRMP : <http://www.ffessm-lrmp.com>

Vous le savez tous, le CIR dispose d'un site Web pour le comité LRMP. Il est destiné aussi bien aux plongeurs avertis et cadres de la fédération, qu'aux débutants souhaitant savoir ce qu'est la plongée pour débiter dans notre région..

Pour envoyer une information au comité, envoyez la par mail à l'adresse suivante : Courrier@FFESSM-LRMP.com

Le Site Web de la commission technique LRMP : ffessmlrmp.perso.wordtec.com

Il contient plein d'informations utiles sur la plongée, les formations techniques régionales, les brevets d'état, le fonctionnement d'un club, etc.... Pour vous qui êtes concernés par la commission technique, vous y trouverez le calendrier de la CTR, des formulaires et procédures, des news, de la réglementation..

Si vous disposez d'un accès à Internet, allez visiter ce site. Et surtout, n'oubliez pas que si l'on y trouve pleins d'infos, c'est que les clubs, les commissions, les encadrants, y apportent chacun un peu de leur savoir. Alors n'hésitez pas à y envoyer vos informations afin qu'elles puissent y être diffusées